



Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 23 septembre 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez
(Eau et Assainissement)

Cuzieu
(Eau et Assainissement)

Marclopt
(Eau)

Montrond-les-Bains
(Eau et Assainissement)

Rivas
(Eau)

St André-le-Puy
(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche
(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 12 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
PICARD Christian	Bellegarde en Forez
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent le Conche
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

N° 24-09-06

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

Tarif de l'Assainissement
applicable à Loire Forez
agglomération pour
l'exercice 2024-2025

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy
GRANJON Vincent - Cuzieu
JAY Christophe – Saint Laurent la Conche
MEUNIER David – Bellegarde en Forez
PHILIPPE Marie-France- Rivas
RASCLE Jean-François – Cuzieu
ROCHETTE Georges – Montrond les Bains

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture
- Trésorerie de Saint Galmier
- SAUR.....
- IRH Ingénieur Conseil.....
- Loire Forez agglomération.....

ASSAINISSEMENT

OBJET : Tarif de l'assainissement applicable à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2024-2025

Suite au retrait de Loire Forez agglomération en date du 1er janvier 2021, Monsieur le Président rappelle que le comité syndical avait fixé le tarif de l'assainissement à 0.794 € et de l'abonnement à 18.34 € pour Loire Forez agglomération pour l'année 2024.

Il est proposé d'augmenter de 2 % le tarif de l'assainissement applicable à Loire Forez agglomération, tel quel :

	Période 2023-2024	Période 2024-2025
Abonnement	18.34 €	18.71 €
Prix du m ³	0.794 €	0.810 €

Les élus du Comité Syndical sont sollicités sur ce tarif.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- ✳ Décident de fixer le tarif de l'assainissement applicable à Loire Forez agglomération comme suit :

	Période 2024-2025
Abonnement	18.71 €
Prix du m ³	0.810 €

- ✳ Disent que la recette sera encaissée à l'Article 7061 « redevance assainissement collectif » du budget 2025.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 24 septembre 2024.

Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de séance,
Serge PERCET